

DEJEPS HOCKEY 2024-2025

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport

RÉSUMÉ

Le DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention Hockey est un diplôme de niveau 5 délivré par le ministère en charge des sports. Il est accessible par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou via la formation proposée par le CREPS Île de France (IDF) de Chatenay-Malabry en partenariat avec la Fédération Française de Hockey (FFH). Il permet d'obtenir une carte professionnelle et d'encadrer contre rémunération.

Fiche RNCP sur France Compétence : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4863/>



CONTENUS DE FORMATION



- UC1/UC2 (dépendantes du CREPS IDF) : Formation de tronc communs autour de la création d'un projet de développement de structure (350h).
- UC3/UC4 (dépendants de la FFH) : Formation spécifique Hockey autour de 5 blocs (350h) :
 - Bloc A : Former le joueur de Hockey.
 - Bloc B : Performer en compétition.
 - Bloc C : Développer sa structure.
 - Bloc D : Être en immersion.
 - Bloc E : Préparer les certifications.

MISSIONS CIBLES

Responsable d'école de Hockey, coordinateur du développement, entraîneur (N1/Élite), formateur (DF2, BPJEPS, STAPS).

FORMAT

En moyenne deux jours de formation par semaine :

- Lundi/mardi pour la partie UC1/UC2 dépendante du CREPS IDF, une semaine sur deux.
- Calendrier de formation spécifique pour UC3/UC4 dépendant de la FFH.
- Durée de la formation (10 mois) : 1 207 h.
 - 707 heures en centre (dont 7 h de positionnement).
 - 500 heures en entreprise

CONDITIONS D'ACCÈS

Être titulaire :

- Du PSC1 ou d'un diplôme équivalent.
- Du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les 18 - 25 ans.
- Du certificat médical de non contre-indication.

Être capable de justifier d'une attestation, délivrée par le directeur technique national du hockey, d'une activité d'encadrement de Hockey durant une saison sportive et d'une durée minimale de cent heures dans les cinq dernières années. Ou d'un diplôme justifiant de la dispense des exigences préalables à l'entrée en formation EPEF (voir le dossier complémentaire).



RENSEIGNEMENTS

Inscriptions sur le site du CREPS IDF :
<https://www.creps-idf.fr/formation.offre>

Webinaire de présentation : **Mercredi 17 avril à 10h** (inscription sur le site du CREPS IDF).

·Coordinateur FFH : Théo CALLY
(theo.cally@ffhockey.org).

Vidéo de présentation du DEJEPS Hockey :
<https://www.ffhockey.org/federation/tout-e-l-actualite/2635-les-webinaires-du-dev-la-formation-professionnelle.html>